

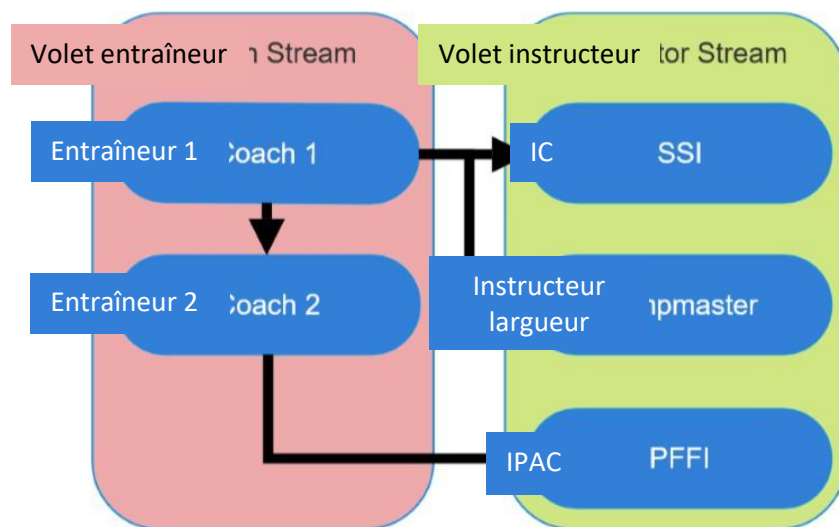
## Formation initiale

Dans un premier temps, les candidats doivent participer au séminaire pour personnes-ressources de l'ACPS. Il est fortement recommandé qu'avant le séminaire, les candidats aient assisté à un cours complet d'Entraîneur 1, ou à tout le moins l'aient observé.

Le séminaire, d'une durée de trois jours, est dirigé par un formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE). Les frais de déplacement et d'hébergement sont partiellement subventionnés par l'ACPS. Le séminaire comprend une introduction au système de l'ACPS, une analyse du rôle de la personne-ressource, ainsi qu'une simulation de facilitation du cours Entraîneur 1. Les candidats devront démontrer un haut niveau de compétences en facilitation, entraînement et en enseignement.

À la suite de la réussite du séminaire, le candidat obtient le titre de personne-ressource en formation. Le cheminement vers la certification Entraîneur 1 comprend ensuite la facilitation supervisée d'un ou de plusieurs cours et un défi pour accéder à l'évaluation finale. Le diplômé du séminaire doit participer à un cours dans un délai raisonnable, à la discrétion du directeur des cours. Les candidats ayant une expérience récente en assistance et qui se démarquent particulièrement bien lors du séminaire peuvent recevoir une recommandation pour passer directement à l'évaluation. Le processus est représenté de façon schématique ci-dessous.

Le système de qualification des personnes-ressources (PR) est structuré de la manière suivante :



## Progression au niveau initial

La qualification initiale dans le volet entraînement est Entraîneur 1, tandis que dans le volet instruction, le choix de la qualification initiale est libre. Afin de respecter la distinction importante entre l'entraînement et l'instruction, ainsi que les standards d'évaluation plus élevés pour les instructeurs, le système de qualification des personnes-ressources (PR) est divisé en deux volets : entraînement et instruction. Ce système de progression vise à fournir une base solide dans chaque domaine pour faciliter l'obtention de qualifications ultérieures.

### Phase de Développement

Lors de la phase de développement au niveau initial, la PR en formation est responsable de la facilitation d'environ 50 % du contenu du cours. Pour passer à la phase d'évaluation, elle doit obtenir une recommandation de la PR supervisant le cours. Cette recommandation doit être consignée dans le Formulaire d'assistant de cours et soumise avec le dossier du cours au bureau de l'ACPS. Bien qu'il soit préférable qu'un seul candidat assiste à la majeure partie du cours, deux candidats peuvent être autorisés

à la discrétion de la PR supervisant le cours, avec l'approbation du directeur des cours. Toutes les PR en formation doivent être présentes durant toutes les phases de la formation, y compris les aspects administratifs et la gestion de la documentation.

La préparation à une phase d'évaluation réussie nécessite généralement la participation à deux à quatre cours d'E1 avant de procéder à l'évaluation d'E1, y compris des cours préalables au séminaire.

### Phase d'évaluation

L'évaluation au niveau initial consiste à dispenser environ 50 % du contenu du cours, incluant toutes les sections non enseignées lors de la phase de développement. Le ou les candidats doivent être les principaux facilitateurs du cours et démontrer une solide capacité de facilitation, une connaissance technique approfondie et des compétences administratives tout au long du processus. L'évaluation est effectuée par un FRDE détenant la qualification correspondante, ou par une PR expérimentée désignée par le FRDE. À la discrétion du directeur des cours, deux candidats peuvent être évalués lors du même cours.

## **Progression vers des niveaux supérieurs**

### Prérequis

Une PR peut assister ou co-faciliter des cours avant d'être certifiée à un niveau précédent, mais elle doit être certifiée à ce niveau avant de recevoir une certification à un niveau supérieur. De plus, pour obtenir la certification en tant que PR pour le cours Instructeur de Progression Assistée en Chute Libre (IPAC), la PR doit être certifiée en tant que PR pour le cours Entraîneur 2 (E2).

### Phase de développement

Lors de l'obtention de qualifications supplémentaires, les candidats au rôle de personne-ressource sont toutefois tenus de se familiariser avec l'ensemble du contenu du cours en suivant l'une des options suivantes :

- Co-faciliter un ou plusieurs cours;
- Assister à un séminaire, si disponible, couvrant la matière;
- Travailler directement avec un FRDE ou une PR expérimentée pour passer en revue le contenu.

Lorsque le candidat se sent prêt, il peut soumettre une demande d'évaluation au Directeur des cours pour l'obtention de la qualification de PR visée, sur recommandation de la PR ou du FRDE superviseur.

### Évaluation

L'évaluation nécessite que le candidat dispense environ 50 % du contenu du cours, soit présent et participe durant l'intégralité du cours, et évalue tous les candidats au moins une fois. De plus, le candidat PR doit avoir réalisé un minimum de 8 à 10 évaluations (y compris celles effectuées lors de la phase de développement) avec au moins six candidats différents dans le cadre de la qualification visée. Les évaluations doivent être récentes, de préférence réalisées au cours des deux dernières années. Les cours d'évaluation au-delà des niveaux initiaux sont évalués par un FRDE détenant la qualification correspondante ou par une PR expérimentée désignée par le FRDE. Si l'évaluation est réussie, le FRDE ou son représentant envoie une fiche d'évaluation au Directeur des Cours. Ce dernier examine le statut de la personne-ressource et informe le candidat qu'il peut dispenser le programme en question et est officiellement désigné comme certifié. Les informations sont ensuite transmises au bureau national et à l'agent responsable de la qualification.

Le Comité de travail des entraîneurs (CTE) recommande vivement que la nouvelle personne-ressource limite le nombre de candidats à 4 lors de l'évaluation et pour son premier cours en solo.

## **Administration**

### Performance insatisfaisante

Si la performance lors de l'évaluation est jugée insatisfaisante, la PR en formation peut continuer à assister, si possible, avec une autre PR actuelle. Après avoir acquis une expérience supplémentaire et obtenu une recommandation, une seconde évaluation peut être envisagée. Si, lors de cette seconde évaluation, la performance de la PR est toujours jugée insuffisante, le candidat ne sera plus considéré pour une progression dans cette qualification.

### Coûts logistiques

L'ACPS, lorsque cela est possible, prendra en charge les frais de transport aérien et/ou les dépenses de déplacement du FRDE ou de son représentant supervisant l'évaluation. Le facilitateur en cours d'évaluation (via les frais de cours) est responsable des frais d'hébergement, de nourriture et de la rémunération du FRDE ou de son représentant supervisant l'évaluation.